

République française

ARIEGE

LA BASTIDE SUR L'HERS - Commune

Séance du 21 mai 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 14/05/2024

Présents : 12

vingt et un mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Guillaume LOPEZ

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Nicoleta ALEXOAEI NICULAI, Rémi BERDIE, Laetitia BRUSSEE MAUNET, Julie GARCIA LACOSTE, Jean GARDIN, Guillaume LOPEZ, Thomas JOURET, Stephane LOPEZ, Valérie MARTINEZ, Alexandre MAUNET, Thierry SIMON, Steve WYREMSKI

Représentés:

Excusés: Camille BARBE, Michael CAUX

Absents:

Secrétaire de séance: Valérie MARTINEZ

Objet: Contrat de location de la Salle des fêtes / refuge / salle du conseil - DE_032_2024

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, la nécessité de créer un contrat de location et un règlement dans le but de sécuriser et d'encadrer le prêt des salles aux habitants du village.

Les dispositions du présent règlement sont prises en application des articles L.2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cadre, la municipalité se réserve le droit de refuser une location ou un prêt pour toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public.

Le contrat de location et le règlement d'utilisation des salles communales présentés aux membres présents ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met des salles à disposition et de déterminer les conditions dans lesquelles doivent être utilisées lesdites salles.

La réservation des salles communales est gérée par le secrétariat de Mairie.

Le contrat de location et le règlement d'utilisation sont joints en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du contrat de location des salles communales

ADOpte le règlement d'utilisation des salles communales,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de locations à venir entre la Commune et chacun des bénéficiaires.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme,
Guillaume LOPEZ
Le Maire,*



Date de transmission de l'acte: 22/05/2024
Date de réception de l'AR: 22/05/2024

009-210900437-DE_032_2024-DE
A G E D I